

MARCHÉ PRIMAIRE

Période	Nbre de parts	Capital nominal
Au 31.12.2009	104 202	31 781 610 €

MARCHÉ SECONDAIRE

Modalités pratiques

La Société de Gestion adresse sans frais les formulaires d'ordre d'achat ou de vente ou de modification-annulation. Ces documents sont disponibles sur notre site Internet www.immoplacement.com

Elle procède à la confrontation des ordres d'achat et de vente chaque période d'un mois. Le prix d'exécution est ainsi déterminé le 15 du mois à 12 h ou le dernier jour ouvrable précédent. Le prix d'exécution et la quantité de parts échangées sont rendus publiques le jour de l'établissement du prix sur notre site Internet.

Achat

Seuls sont recevables les ordres d'achat à prix maximum. Leur inscription est subordonnée à la couverture d'une somme égale au montant global maximum de la transaction, frais inclus.

Vente

1. Cession sans intervention de la Société de Gestion

Tout associé peut céder librement ses parts sans l'intervention de la Société de Gestion. Dans ce cas, le prix est librement débattu entre les parties. La Société de Gestion ne perçoit pas de rémunération. Les parties doivent toutefois prévoir le règlement des droits d'enregistrement de 5 %, l'impôt sur la plus-value éventuelle ainsi que la signification de la cession à la Société de Gestion.

2. Cession avec intervention de la Société de Gestion

Les ordres de vente doivent être accompagnés des certificats de propriété correspondants et d'une attestation d'origine de propriété.

Les frais de transaction sont les suivants

- droits d'enregistrement : 5 %
- commission de cession perçue par la Sté de Gestion : 4 % HT (soit actuellement 4.78 % TTC).

3. Prévoir impôt sur la plus-value éventuelle.

Prix d'exécution

Période	Prix d'exécution	Net Vendeur	Nbre de parts offertes à la vente			total	Nbre de parts exécutées	Solde
			Sur le mois	Report du mois précédent	Annulation			
						Solde	Au 31.12.09	88
Au 15.01.10	850 €	774.28 €	172	88	-	260	160	100
Au 15.02.10	857 €	780.65 €	80	100	-	180	92	88
Au 15.03.10	892 €	812.53 €	39	88	-	127	49	78
		TOTAL	291			TOTAL	301	
						Solde	Au 31.03.10	78

Carnet d'ordre

Ordres d'achat

Les 5 prix d'achat les plus hauts	Quantité demandée
893 €	14
892 €	38
880 €	7
879 €	5
872 €	2

Confrontation du 15.03.10

Ordres de vente

Les 5 prix de vente les plus bas	Quantité offerte
750 €	5
850 €	24
857 €	10
880 €	10
997 €	78

DIVIDENDE

Période	Acompte Payé le	Montant de l'acompte	Montant du dividende global
4e trimestre 2009 (solde)	27.01.10	14,82 €	54,24 €*
1 ^{er} trimestre 2010 (acompte)	06.04.10	12.60 €	

* Rendement 2009 : 6,16 % sur un prix de part à 880 € en début d'année 2009
6,38 % sur un prix de part à 850 € en fin d'année 2009

Compte tenu de l'environnement économique et de son impact sur les résultats de votre SCPI, la Société de Gestion, en accord avec votre Conseil de Surveillance, a décidé de ramener l'acompte trimestriel de 13.14 à 12.60 €.

FISCALITÉ

L'essentiel des revenus d'IMMO PLACEMENT est imposable dans la catégorie des revenus fonciers. Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers et peut bénéficier, sur option, du prélèvement libératoire forfaitaire (PLF). Celui-ci est de 18 %. Les prélèvements sociaux sur cette catégorie de revenus sont retenus à la source au taux de 12.10 % (précédemment 11 %). **Aucune modification (option ou suppression d'option) ne pourra être effectuée en cours d'année. Tout changement devra être demandé avant le 31 mars de l'année en cours.**

ISF : l'impôt de solidarité sur la fortune est un impôt déclaratif. L'estimation du patrimoine à déclarer est appréciée par le contribuable pour correspondre à la valeur au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Le contribuable est seul responsable de ses déclarations fiscales. Pour information, le prix d'exécution au 15/12/09 peut ainsi être retenu pour 774.28 €/part (net vendeur).

ASSEMBLÉE GENERALE

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le vendredi 4 juin prochain dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de DIJON.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Appel à candidatures

Les candidatures au Conseil de Surveillance devront parvenir à la Société de Gestion avant le 30 avril 2010 et comporter : nom et prénoms, adresse, date de naissance et activité professionnelle sur les cinq dernières années.

Composition (AG du 16.06.09)

Président : M. Jean BUTHIEAU

Vice-Présidente : Mme Nicole IGOLEN

Membres : Me Nathalie FONTAINE-TRANCHAND, M. Jacques BAUMANN, M. Frédéric BESSOT, M. Roger CALANDRE,

M. François COMPAIN, M. Bernard DEMETZ, M. François DETANG, M. André DROGREY, Me Jacques LAUREAU, M. Jacques SCHIAPPAPIETRA.

Aucun des membres du Conseil n'a de lien avec la Société de Gestion.

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE AU COURS DU TRIMESTRE

Acquisition :

- 20/22 rue du Ponteil – ISSOIRE (63) : locaux commerciaux d'une surface de 199 m² loués à Sté LAMY – Prix : 240 000 € - Acte signé le 15.03.2010

Cessions :

- 29 avenue des Sources – LYON : bureaux d'une surface de 423 m² - Prix : 471 160.24 € - Acte signé le 12.02.10

- Parc de la Mer Rouge – MULHOUSE : bâtiment de bureaux de 816 m² - Prix : 525 000 € – Acte signé le 22.03.10

Taux d'occupation du patrimoine

Période	En loyer *	En m ²
Au 31.03.10	90.30 %	89.01 %

* Ce taux exprime le rapport entre les loyers effectivement facturés et le montant qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

Mouvements du trimestre

1. Locaux devenus vacants

BESANCON

28 avenue de la République
325 m² libérés par la MAIRIE DE
BESANCON

2. Locaux reloués

GRENOBLE

4 avenue Doyen Louis Weil
761 m² (ex AVANTIEL) reloués à
MOVEA

Agrément de la Société de Gestion par la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) SCPI 95-23 du 28.03.95

Société de Gestion : VOISIN S.A. 15, Place Grangier - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 30 20 40
E-mail : contact.scpi@groupe-voisin.com - www.immoplacement.com